

Concours “Semaine de la Chance”

www.easylounge.com

du 14/03/2022 à 10h au 20/03/2022 à 23h59

ARTICLE 1 : Société organisatrice

GROUPE AZZUR au capital de 43 667€, dont le siège social est établi 2793 Chemin de Saint-Claude, Galaxie B, 06600 Antibes, organise un jeu-concours intitulé “Semaine de la Chance”.

ARTICLE 2 : Participation

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d’achat. Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine et est limité à une seule participation par foyer, même nom, même adresse.

Sont exclues les personnes ayant participé à l’élaboration directe ou indirecte du jeu, de même que leur famille. Toute tentative de fraude donnera lieu à l’exclusion immédiate du participant en question. L’organisateur se réserve le droit de refuser la participation de quiconque aura violé les conditions générales ou en aura abusé.

ARTICLE 3 : Accès et durée

Accès et durée - Le concours se présentera sous la forme d’un jeu kimple. Les organisateurs se réservent le droit de reporter, de modifier, d’annuler ou de renouveler le jeu si les circonstances l’exigent. En tout état de cause, leur responsabilité ne saurait être engagée à ce titre. Le concours débute le 14/03/2022 à 10h et prend fin le 20/03/2022 à 23h59.

ARTICLE 4 : Modalités de participation

Les participants s’inscrivent sur

<https://www.easylounge.com/page/jeu-concours/semaine-de-la-chance>

Le nombre de participation est limité à une par jour (même nom, même prénom et même adresse mail). En cas de participation multiple d’un joueur le même jour, ce dernier sera éliminé d’office du jeu-concours.

ARTICLE 5 : Principes du jeu

Il s’agit d’un jeu Kimple « Roue de la Chance » de type instant gagnant appelé “Semaine de la Chance”.

ARTICLE 6 : Désignation des gagnants

Plusieurs gagnants gagneront instantanément leur lot.

ARTICLE 7 : Dotations

Le jeu est doté de :

- 1x Enceinte SoundCast VG5 d’une valeur de 349€
- 1x Enceinte Bluetooth Audio Pro BT T4 d’une valeur de 99€
- 1x Coffret Dune Edition Spéciale Blu-Ray 4K avec Steelbook d’une valeur de 89€
- 1x Paire d’écouteurs Jabra Elite 75T Titanium d’une valeur de 179€
- 1x Casque Bluetooth Plantronics Backbeat Pro 2 d’une valeur de 179€

- 1x Enceinte Bluetooth Tangent Pixel Blanc et Noyer d'une valeur de 99€
- 1x Vibreur/caisson de basses portable BassMe d'une valeur de 129€
- 1x Mini-Chaine Vinyle Muse MT-110 RD Noire d'une valeur de 99€
- 1x Casque TV Sony MDR-RF895RK d'une valeur de 99€
- 5000x codes promotionnels à utiliser sur Easylounge.com

ARTICLE 8 : Modalités de mise en possession des lots

Les prix ne peuvent être échangés contre d'autres prix, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service.

La société organisatrice se réserve toutefois la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer un des prix offerts par un prix de même valeur.

La livraison d'un lot physique nécessite la création d'un compte client sur le site EasyLounge.com.

Les frais de livraison d'un lot physique gagné par un participant situé en France Métropolitaine est à la charge de l'organisateur du concours.

ARTICLE 9 : Copie du présent règlement

Il est rappelé que le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Ce règlement peut être consulté et imprimé à tout moment à l'adresse :

<https://www.easylounge.com/page/jeu-concours/reglement-semaine-de-la-chance>

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à l'adresse suivante :

EasyLounge
Jeu concours Semaine de la Chance
2793 Chemin de Saint-Claude
06600 Antibes

ARTICLE 10 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée par Groupe Azzur. Tout litige né à l'occasion du présent jeu sera soumis aux tribunaux compétents de Paris, nonobstant appel en garantie ou pluralité des défendeurs, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé par requête.

ARTICLE 11 : Publicité

Du seul fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent l'utilisation de leurs nom, prénom, adresse et photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.